

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 15 OCTOBRE 2021

Convocation : 08 octobre 2021

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, le 15 octobre, à 20h30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mme Nathalie Velin, Maire de Guainville,

Présents : N. Velin, A. Delencre, F. Carle, C. Guihaire, L. Ferrandin, R. Fringard, M. Racine. Ph. Glanard, J. Colas, M. Volza

Absents excusés : A. Caye Courtois (pouvoir à A. Delencre) D. Meuleau (pouvoir à F.Carle)

Absent : J. Posnic

Secrétaire de séance : J. Colas

Le procès-verbal de la réunion du 31 août 2021 a été approuvé à l'unanimité des présents. N'a pu signer J. Posnic, absent à cette présente réunion.

GESTION DES EFFECTIFS

Madame le Maire interroge les membres du Conseil municipal sur le remplacement à long terme de l'agent communal suite à son décès en septembre dernier. La commune fait actuellement appel à un prestataire par le biais de l'association ADS EMPLOI. Cet employé travaille chaque matin pour effectuer l'entretien de la commune et des travaux divers.

Une annonce a été publiée sur internet et à l'affichage communal pour recruter un nouvel agent à compter de novembre ; peu de candidatures ont été reçues à ce jour. Il est évoqué la possibilité de recruter l'employé prestataire si ce dernier s'adapte aux missions qui lui sont confiées.

Les membres du Conseil décident de prolonger le contrat du prestataire pour le mois de novembre, et de faire le point sur les candidatures dans trois semaines.

ETUDE DE DEVIS

Actualisation des prix – Noue d'infiltration au hameau de Fumeçon.

Madame le Maire indique que les travaux d'installation d'une noue d'infiltration au hameau de Fumeçon ont révélé l'existence d'un puisard non détecté lors de l'état des lieux du site de travaux. La prise en compte de ce puisard dans les travaux en cours a engendré un coût supplémentaire de facturation par rapport au devis initial.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter une nouvelle proposition de la société WFTP pour l'installation de cette noue d'infiltration, d'un montant de 1840€HT, au lieu des 1480€HT prévus.

Actualisation des prix – Accessibilité du cabinet paramédical

Madame le Maire indique que les travaux de mise en accessibilité PMR et de réfection du cabinet paramédical ont débuté au mois de septembre. Lors de la mise en accessibilité du bâtiment par l'entreprise MORIN MACONNERIE, des travaux supplémentaires de dépose de faïence, de surépaisseur de placo, et du bac de douche ont entraîné un surcoût de travaux de 150€ HT par rapport au devis initial de 3485€HT. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité le nouveau devis de 3635€HT proposé par MORIIN MACONNERIE.

Fixation des prix – Achat d'un tracteur communal et d'un broyeur

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter la proposition tarifaire définitive de la société DUPORT AGRI pour l'achat d'un tracteur communal ISEKI d'un montant de 40500€HT, et d'un broyeur d'un montant de 4000€HT. Il accepte également à l'unanimité la reprise de l'ancien tracteur JOHN DEERE pour 6000€HT et de l'épareuse KUHN pour un montant de 7000€HT.

Actualisation des prix – Aire de jeux allée des Grouettes

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la nouvelle proposition de la société MSD NORMANDIE pour la fourniture et la pose d'éléments d'une aire de jeux qui sera installée sur l'ancien de tennis de l'allée des Grouettes, d'un montant de 21457.28€HT. Cette hausse est justifiée par la hausse des matériaux survenue avant la conclusion de la commande.

Ragréage du terrain de tennis – Aire de jeux allée des Grouettes

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir la proposition de la société EI BOISGONTIER pour la fourniture et la pose de 5 dalles béton qui seront situées autour des jeux pour enfants sur l'aire de jeux, allée des Grouettes. Le montant du devis est de 6950€HT.

Réfection d'un mur du cimetière

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal avec 6 voix pour la société retenue, 2 voix pour une société concurrente, et 4 abstentions, décide à la majorité de retenir la proposition de la société MORIN MACONNERIE pour la réfection d'un mur côté sud du cimetière de Guainville, actuellement endommagé. Le montant du devis est de 1413€ HT.

Réfection de voiries – rue de Garennes et rue de la Forêt.

Madame le Maire expose deux devis du Conseil Départemental d'Eure et Loir. Le premier concerne une réfection de voirie pour améliorer l'assainissement et la gestion des eaux pluviales au niveau d'une propriété située rue de Garennes aux Berteaux. Le montant de ces travaux est estimé à 6611€HT. Le second devis concerne la réfection de la voirie de la rue de la Forêt, fortement endommagée. Les travaux sont estimés à 17728€HT.

Les membres du Conseil municipal décident de laisser ces devis en suspens au vu du coût engendré par ces travaux. De l'enrobé et grave calcaire seront prochainement posé sur les ornières de la rue de la Forêt en attendant une solution pérenne.

Installation d'un système de vidéoprotection sur la commune de Guainville

Madame le Maire rappelle que la commune s'est engagée à la mise en place d'un système de vidéoprotection sur la commune en partenariat avec l'Agglomération du Pays de Dreux et la brigade de gendarmerie d'Anet. Ce dispositif peut faire l'objet d'aides de l'Etat qui seront évoquées ultérieurement lors de ce conseil.

Les services de la brigade de Gendarmerie d'Anet ont localisé plusieurs emplacements sur la commune susceptibles d'accueillir des caméras de vidéoprotection :

- Le carrefour entre la rue du Bourg et la rue de Paris
- Les alentours de la salle polyvalente Daniel Bergin sur l'allée des Grouettes
- Un dispositif d'antenne relais sur l'église Saint Pierre
- Le carrefour entre la RD 301-3 allant vers les Berteaux et la rue du Bourg
- Le carrefour entre la rue de Vitray RD 115-10 et la rue du Pommeray
- Le carrefour entre la rue de Paris et le chemin de Fumeçon

Pour des raisons de coût, seuls les 4 premiers emplacements ont fait l'objet de devis de deux sociétés spécialisées dans la vidéoprotection :

ALVISYS pour un montant total de 37204.28€ HT

EXO7 SECURITY pour un montant total de 13964.17€ HT

Les caméras situées au niveau de la rue de Paris et de la RD 301-3 seraient conçues pour lire les plaques minéralogiques des véhicules. Ce dispositif permettrait un suivi des véhicules de contrevenants d'une commune à une autre par les services de gendarmerie. Les membres du Conseil souhaiteraient que ces caméras soient plutôt remplacées par des caméras simples au vu du coût engendré par ce système spécifique. Seraient par conséquent priorités les abords de la salle polyvalente et l'antenne relais de l'église Saint-Pierre qui permet le bon fonctionnement des caméras alentours. Est également étudiée la possibilité d'installer des caméras factices pour dissuader les auteurs d'actes malveillants de créer des nuisances sur le territoire de Guainville.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal avec 10 voix pour le prestataire retenu et 2 absents, décide de retenir le devis de la société ALVISYS pour la fourniture et la pose de caméras de

vidéoprotection sur le territoire communal. La société sera recontactée pour définir le type de caméras qui seront installées au niveau du croisement rue de Paris et rue du Bourg, et du croisement RD 301-3 et rue du Bourg.

Portes intérieures du cabinet paramédical

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte les propositions de la société MORIN MACONNERIE pour :

- la mise en conformité des normes accessibilité PMR de la porte du cabinet d'infirmière situé au rez-de-chaussée du cabinet paramédical, pour un montant de 810€HT
- la condamnation d'une porte de communication située entre deux salles à l'étage vouées à accueillir deux autres praticiens, pour un montant de 380€HT.

Réfection du sol du cabinet paramédical

Madame le Maire relaie aux membres du conseil municipal la proposition de l'infirmière du cabinet paramédical de changer le carrelage du rez-de-chaussée de ce local. La prise en charge de ces travaux serait assurée de moitié entre l'infirmière et la commune. Elle expose pour ce faire un devis de la société LES MACONNERIE COUVERTURE pour la fourniture et la pose d'un carrelage imitation parquet d'un montant de 1950€HT. Un autre devis avait été sollicité par l'infirmière auprès de la société MORIN MACONNERIE, démarche restée sans réponse. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil décident de reporter leur décision quant à la validation de ces travaux.

Avenant à la convention de la SAFER du Centre – Etude du patrimoine foncier de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Madame le Maire à signer un avenant à la convention d'étude du patrimoine foncier de la commune réalisée par la SAFER du Centre, signée en 2019, afin de prolonger leur prestation (initialement d'un an) jusqu'à facturation définitive.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de solliciter les subventions suivantes :

- Dotation des Equipements des Territoires Ruraux pour la mise en place d'un système de vidéoprotection sur le territoire communal,
- Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance pour la mise en place d'un système de vidéoprotection sur le territoire communal,
- Fonds de Concours de l'Agglomération du Pays de Dreux pour la mise en place d'un système de vidéoprotection sur le territoire communal,
- Fonds Départemental d'Investissement pour l'installation d'une aire de jeux allée des Grouettes,
- Fonds de Solidarité Départementale pour la création et l'interconnexion d'un réseau d'eau potable sur la rue de Bueil et la rue du Bois de la Motte.

RENOUVELLEMENT DE CONTRATS SEGILOG

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de renouveler les contrats avec la société SEGILOG des logiciels et prestations BERGER LEVRAULT suivants :

- BL CERTIFICAT ELECTRONIQUE CONFORT, pour le transfert au contrôle de légalité via ACTES. Le montant est de 450€HT pour 3 ans
- Module de transfert BLES pour la transmission des données sociales (DSN, PASRAU etc.) pour un montant de 40.74€HT/an pendant 3 ans.

ACQUISITION D'UNE PARCELLE A L'EURO SYMBOLIQUE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir à l'euro symbolique et sans autre contrepartie, la parcelle C 563 située à Fumeçon, appartenant à Mme Bernadette Diguierher, suite à la proposition formulée par cette dernière par courrier du 25 septembre 2019.

FESTIVITÉS DE FIN D'ANNÉE – ORGANISATION ET TARIFS

Après en avoir délibéré, sur proposition de la Commission Loisirs et Culture réuni le 08 octobre 2021, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide fixer comme suit les tarifs suivants :

-50.00€ de participation pour les personnes s'inscrivant au repas des Anciens ou pour les colis gourmands. Les repas des habitants de 65 ans et plus qui s'inscrivent sont pris en charge par la commune. Le repas des Anciens sera organisé cette année au Domaine de Primard.

-40,00€ par jouet et par enfant pour le Noël des enfants de la commune.

FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT

Madame le Maire rappelle les principes du Fonds de solidarité pour le logement qui relève du Conseil départemental. La participation ayant été fixée à 3€ par logement, la commune disposant de trois logements sociaux, son montant s'élève donc à 9€ pour l'année 2021. A l'unanimité après délibération, le Conseil municipal, en tant que bailleur social, décide de participer au Fonds de solidarité pour le logement.

REMBOURSEMENT D'ACOMPTE DE LOCATION DE SALLE DES FÊTES

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'une demande de remboursement d'acompte de location de la salle polyvalente a été formulée par Mme Dautel pour une location prévue les 29 et 30 octobre 2022, remboursement de 200 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder ce remboursement.

INFORMATIONS DIVERSES

-Les rapports d'activités annuels 2020 de l'Agglomération du Pays de Dreux, de la Région Centre Val de Loire et d'Eure et Loir Ingénierie ont été reçus en mairie pour consultation.

-Suite à la demande du Conseil municipal lors de la séance du 08 juin 2021, des mesures de vitesse ont été effectuées en septembre par les services du Conseil Départemental sur la rue du Pré de Launay. Ces dernières ne révèlent que peu d'écarts de vitesse importants par rapport à la limite autorisée, la moyenne des vitesses relevées se situant autour de 30 ou 40 km/h.

-Les plans en braille pour les chemins de randonnée PDIPR ont été fournis pour validation par la société VALENTIN HAUY. La commission des chemins se réunira prochainement pour déterminer l'emplacement du totem qui sera installé en centre Bourg. L'inauguration des chemins de randonnée aura lieu en avril 2022.

-Une nouvelle association Val'Eure Verte s'est créée sur Bueil pour « accompagner les habitants de la Vallée de l'Eure dans la transition écologique et les reconnecter à leur territoire ». Sont notamment proposés des balades nettoyage dans les villages, des ateliers de sensibilisation aux enjeux environnementaux, et du soutien aux actions environnementales mises en place par les mairies.

TOUR DE TABLE

Madame le Maire indique qu'un problème de ramassage des ordures ménagères au Domaine de Primard vient d'être résolu grâce à l'intervention du Sous-Préfet. Les services de collectes ont refusé pendant plusieurs jours de récupérer les déchets sous prétexte d'un tri mal effectué par les services du Domaine.

Elle indique avoir découvert en se rendant au parc des expositions de Chartres les services proposés par l'Etablissement ou Service d'Aide par le Travail « le Village des Métiers » qui dépend de l'ADAPEI 28. Elle indique avoir goûté aux mets préparés par la section traiteur de cet établissement, et avoir conservé une plaquette tarifaire en éventuelle prévision d'événements organisés sur la commune.

Elle rappelle enfin que les dossiers d'urbanisme devront désormais être transmis aux communes de manière dématérialisée à partir du 1^{er} janvier 2022. La commune prévoit la création d'une adresse courriel spécifique dédiée, une communication multi-réseaux sera effectuée auprès des habitants à ce sujet.

M. Carle souligne que la plupart des automobilistes empruntant la route de Ritoire au niveau du Moulin du Soleil roulent à une vitesse excessive.

Mme Delencre rappelle que les colis pour les anciens ne pouvant participer au repas ont été commandés. Elle rappelle ensuite que la commémoration du 11 novembre aura lieu à 10h30 en mairie,

et sera suivie d'un pot de l'amitié en salle Daniel Bergin. Elle ajoute enfin que le Noël des Enfants aura également lieu à la salle Daniel Bergin le samedi 11 décembre, en partenariat avec les animateurs de l'accueil périscolaire. Le pass sanitaire sera exigé à l'entrée de la salle pour ces deux événements.

M. Glanard interroge Madame le Maire sur les dispositifs incendie de la commune, et leur contrôle annuel. Madame le Maire indique que la société ALFA DIFFUSION intervient toujours chaque année pour contrôler les dispositifs incendie des bâtiments communaux. Elle indique qu'une relance avait été effectuée auprès des services du SDIS pour apposer des numéros sur les deux nouvelles bornes incendies installées sur la rue du Bourg et le Vieux Château en 2019. Le SDIS attend toujours le procès-verbal de réception de travaux du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) d'Oulins pour procéder à cette numérotation.

Madame le Maire indique qu'il n'y aura probablement pas de jeunes pompiers volontaires présents lors de la commémoration du 11 novembre à Guainville. M. Loicheau, qui supervisait leur venue, a donné sa démission. Son fils qui le remplace a indiqué que le confinement a démobilisé les volontaires, il n'en reste que deux.

M. Glanard informe également le Conseil que le broyeur commandé auprès de la société DUPORT AGRI sera récupéré lundi. Il souligne que le passage pour se rendre aux étangs de la Motte sera trop petit pour le broyeur au vu du portique qui a été installé à l'entrée. L'AAPPMA la Goujonnette sera contactée pour connaître les modalités d'ouverture de la partie haute du portique en cas de passage des secours ou des matériels communaux.

M. Racine indique que les bandes rugueuses installées sur la rue de Bueil - RD 16 – aux abords du Domaine de Primard pour faire ralentir les usagers ont été réhaussés en début de semaine. Cette démarche est susceptible de créer des dommages sur les véhicules roulant à la vitesse autorisée. Madame le Maire indique que deux radars pédagogiques ont été installés en plus des bandes rugueuses. Elle ajoute avoir demandé à la Sous-Préfecture l'installation de radars sur la RD-16. Par le passé, les Préfectures avaient un quota de radars à installer sur leur département. Du fait des nombreuses dégradations opérées sur les radars existants depuis plusieurs années, il n'a pas été possible faute de moyens financiers suffisants d'en implanter de nouveaux en prévention. Elle indique qu'une réunion a eu lieu le 7 octobre dernier avec le Sous-Préfet et les Conseillers Départementaux du canton d'Anet pour discuter des solutions à apporter à ce problème de vitesse dans ce secteur. Les radars pédagogiques ont été proposés à cette occasion. Est toujours envisagé l'installation d'un tourne à gauche, envisagé pour juillet 2022 au mieux. Les services de Primard et du Conseil Départemental se renseignent actuellement auprès du Service des Domaines pour connaître l'estimation des parcelles de terrain situées en face de Primard en vue de ce projet. Elle précise qu'une nouvelle réunion est prévue début décembre avec le Sous-Préfet, et les services du Conseil Départemental.

Mme Colas demande si l'ancienne borne incendie située au croisement entre la rue de Gilles et la rue de la Gare a pu faire l'objet d'une étude du SIAEP pour sa mise en service, comme évoqué lors du conseil municipal du 28 décembre 2020 Madame le Maire indique que cette borne s'avère trop ancienne pour être remise en service. Le devis qui a avait été proposé par le SIAEP pour la mise en place d'une nouvelle borne devra être réétudié lors d'un prochain conseil. En attendant, la nouvelle borne à incendie installée dans le cadre de la construction du nouveau Foyer de Vie de Vitray pourra être utilisée en cas de nécessité dans ce secteur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.

